

## ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

**Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers**  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

**BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR**

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 6 NOVEMBRE

## Les attacheurs de grelots

J'entends, par ce titre, les écrivains, les journalistes si vous voulez — non pas essentiellement parisiens, le domicile à Paris suffit — qui se livrent spécialement à la culture de la *Réclame Parlementaire*.

*Réclame Parlementaire!* vous exclamerez-vous. Certainement. La réclame sévit à la Chambre aussi bien que dans les officines des piluliers, dans les ateliers des modistes ou chez les fabricants de bicyclettes. Continuez, je vous en prie, la lecture de cette tartine et vous verrez que nous n'avons point hasardé un paradoxe.

On rencontre, dans les divers groupes de la Chambre, — vous le savez mieux que moi — des hommes avisés qui cachent sous des allures bon enfant un esprit très pratique et dont l'existence parlementaire est une série d'habiles placements : des mafins, qui tirent parti d'une parole, d'une exclamation, d'un geste, d'un sourire, d'une pose, du silence même, plus forts que ceux qu'on accuse de tirer de l'huile d'un mur.

Attention : les pantins défilent.

Voici un député qui travaille dans le vieux neuf. Rat d'archives, il fouille et grignote de poudreux dossiers dont il exhume, de temps à autre, une proposition mort-née. Il s'en empare, l'adopte et lui fait un brin de toilette pour l'accommoder au goût du jour. Il s'empresse aussitôt de confier à un reporter indiscret qu'il pâlit sur une réforme capable de changer la face du monde. L'autre divulgue ce secret dans sa gazette et, pendant toute une semaine, les journaux publient de petites notes qui émoustillent l'attention du public. Notre homme dépose son projet ; il en communique immédiatement l'analyse aux novellistes et voilà l'Europe entière informée de ce que renferme ce précieux papier. La proposition traverse les formalités d'usage et parcourt, lentement, les étapes obligatoires ; des avis successifs nous signalent chacun de ses pas dans la carrière et la France finit par apprendre à la longue le nom d'un réformateur prédominant dont elle ne soupçonnait pas même vaguement l'existence.

Cet autre, moins ambitieux, ne se hausse point jusqu'à la proposition de loi ; il se contente d'un amendement annuel ; mais comme il a poussé l'art de se faire valoir jusqu'à ses plus extrêmes limites, il vivra pendant de longs mois sur cette unique ressource.

Celui-ci eut la chance inespérée d'obtenir la rédaction d'un rapport que l'universalité de ses collègues avait décliné, car la question est de celles que la Chambre enterre sans débat. Cette mission modeste, il la transforme en sacerdoce et ne trace pas une ligne sans que la presse en soit informée. Dans les colonnes des journaux, on se heurte à son nom comme à une barricade et l'inquiétude, l'effroi, la migraine poursuivent les lecteurs tant que le fameux rapport n'est pas déposé, ou mieux enfoui.

Celui-là s'est vainement efforcé d'obtenir une petite place dans les grands comités ; de guerre lasse, il se contente de la virginale commission d'initiative et le voilà grandi de cent coudées.

Il suppose le nombre des propositions à la veille d'éclorre, qui lui passeront par les mains et qu'il jugera dans ce tribunal de première instance. Pen cachotier de sa nature, il livre au reportage ces intéressantes statistiques ; il prélit les grandes choses qu'il accomplira un jour ou l'autre et découvre toujours un infortuné à court d'informations qui cause quelque part son petit fourbi.

En voilà un autre qui transforme l'art oratoire en une perpétuelle interjection. Aussitôt qu'il a exécuté un solo syllabique sur la banquette, il se précipite vers les sténographes et s'assure qu'ils ont recueilli, pour l'histoire, ses exclamations inintelligibles. Rassuré de ce côté, il écrit son interruption, la tire à plusieurs exemplaires et la distribue avec beaucoup de libéralité à ceux qui rendent compte de la séance dans les journaux.

Certains se consacrent aux « organes » de leurs départements. Très liés avec les correspondants de ces feuilles locales, ils poussent l'obligance jusqu'à leur dicter quelques appréciations invariablement bienveillantes. Vous connaissez celui qui récite la veille son discours du lendemain. A chaque ligne, les « Très bien ! Bravos unanimes et prolongés ! » zèbrent et hachent sa prose. Il s'attira un jour cette observation qui lui parut irrévérencieuse : « Et si l'on n'applaudit pas ? — Sachez, Monsieur, répondit-il, que la Chambre m'applaudit toujours ! »

On cite, d'un de nos honorables, un trait presque de génie. Il venait de prononcer, au milieu du bruit des conversations, un discours quelconque et de se faire outrageusement renfoncer. Encore tout chaud de la tribune, il fond sur le correspondant du journal de sa ville, l'enlève, l'entraîne dans un bureau, lui dicte son discours qu'il allonge, embellit et bourre d'applaudissements. Arrivé au moment délicat, c'est-à-dire au vote, il hésite une minute. Avouer son échec était pénible ; nier, impossible ; le ciel lui pousse une inspiration.

Mettez — jettez-le à son secrétaire — « *La séance continue.* » On se demande si cette séance a jamais pris fin.

Tout cela, notez-le bien, avec force recommandation à « l'attacheur de grelot » de garder la plus immense discrétion envers et contre tout et tous. Et si l'écrivain, coupant dans la sincérité de « l'homme politique », se plie à la réserve et au mutisme qui lui sont si véhémentement imposés, le député le fait remercier par le directeur du journal qu'il honore de son occulte protection.

Le journaliste aura toujours la ressource d'appliquer au farceur cette concise mais très exacte appréciation : « Quelle moule ! » Malheureusement, il existe de nombreuses circonstances où ce jugement est insuffisant comme compensation.

## A LA CHAMBRE

Séance du 5 novembre

Discours de M. Burdeau

« Je suis certain, mes chers collègues, de traduire la pensée de la Chambre en déclarant que le gouvernement a été, auprès de la famille impériale et du peuple russe, le fidèle interprète de vos sentiments. (Applaudissements.) »

Le coup qui frappe si cruellement une

nation amie ne pouvait avoir nulle part un écho plus profond que dans cette Assemblée où viennent immédiatement se répercuter les émotions de la France entière. (Nouveaux applaudissements.)

« C'est, en effet, de l'âme même des deux nations que jaillit cette sympathie mutuelle, dont les manifestations ont à plusieurs reprises déjà frappé le monde et que les tristesses partagées, autant que les joies et les fêtes communes, n'ont cessé d'alimenter. (Applaudissements.)

« En apportant aujourd'hui au cortège de deuil que mènent le gouvernement et le peuple de Russie, le concours de nos regrets et de notre douleur, nous ne faisons que continuer cette tradition et affirmer un sentiment qui est celui de la nation tout entière. (Très bien ! très bien !)

« La mémoire de l'Empereur Alexandre III, associée pour nous à d'inoubliables souvenirs, vivra dans le cœur de la France comme dans celui de la Russie. (Très bien ! très bien !)

« Elle formera l'un des plus solides anneaux de cette chaîne fraternelle qui s'établit entre les deux nations pour leur bien commun et pour la paix du monde. (Vifs applaudissements.)

« Votre président sait d'avance qu'il obéit à votre volonté unanime en vous proposant de lever la séance en signe de deuil. (Nouveaux et très vifs applaudissements sur tous les bancs.)

La séance est levée.

## La suppression des Octrois

On a distribué hier au Sénat le rapport de M. Bardoux sur la proposition de loi relative à la suppression des octrois ; ce rapport de 230 pages environ résume, tout d'abord, le produit des octrois en France et dans la ville de Paris, pendant l'année 1892.

En ce qui concerne les boissons, le chiffre total de la perception est pour cette période, non compris les droits pour le Trésor, et en ne considérant que les boissons hygiéniques, de 52,529,689 fr. 72.

Le taux de la capitation de l'octroi à Paris est de 63 fr. 82 par tête.

Le rapport de M. Bardoux constate les difficultés que présente la suppression d'octrois ; mais, d'après la Commission, la réforme à opérer doit porter sur les droits d'octroi imposés aux vins, aux bières et aux cidres.

Son système donne la faculté aux communes à octrois d'abolir tous droits sur les vins, les cidres et les bières ; sans doute, elles peuvent le faire déjà ; mais ce qui est une innovation, c'est que dans l'article premier on limite les taxes de remplacement en les désignant d'une manière exclusive.

Il n'impose pas l'abolition des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ; les études qui ont été faites par l'administration établissent qu'on créerait un trouble profond dans les finances municipales en procédant par l'obligation ; il assure le progrès en agissant avec prudence.

En définitive, la Commission a adopté un projet en huit articles donnant aux villes à octrois la faculté d'abolir les droits sur les boissons hygiéniques.

## La commission de l'armée

Renvoi anticipé des classes 1891 et 1892

La commission de l'armée s'est réunie avant la séance, pour s'occuper de nouveau de la circulaire du ministre de la guerre relative au renvoi anticipé d'un certain nombre d'hommes appartenant aux classes de 1891 et 1892.

On sait que M. Le Hérisse se propose d'interpeller sur cette mesure.

La commission a déclaré à l'unanimité la mesure inopportune.

Elle l'a déclarée illégale à l'unanimité moins trois voix.

Elle a, en outre, chargé son bureau de se rendre au ministère de la guerre et d'inviter le général Mercier à rapporter la décision prise par lui pendant les vacances parlementaires.

La commission a dû se réunir aujourd'hui pour prendre connaissance de la réponse du ministre.

## Le service militaire et les députés

On s'est demandé si les instructions ministérielles de 1879 et de 1884 qui dispensent les députés des exercices et des manœuvres pendant la durée des sessions et qui ont été invoquées par le président de la Chambre dans la séance du 30 octobre sont encore en vigueur.

Cela n'est pas contestable.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que la Constitution eût été modifiée.

Sans doute il existe une note du 30 mars 1892 relative aux dispenses des périodes d'exercices et dans laquelle il n'est point question des députés.

Mais cette note a été rédigée à la suite d'un avis du Conseil d'Etat interprétatif des tableaux A, B et C de la loi du 15 juillet 1889 et dans lesquels ne figurent que des fonctionnaires.

Le rapporteur de la loi au Sénat, M. le général Delfis, a exposé nettement, le 21 mars 1888, pourquoi il était inutile de faire figurer les députés dans ces tableaux.

Ni la note, ni l'avis de 1892 ne sauraient porter atteinte au principe constitutionnel reconnu par les instructions de 1879 et de 1884, et, de fait, elles continuent d'être appliquées.

Depuis 1892 comme antérieurement, certains députés ont été appelés pendant la durée des sessions par suite d'une méprise de l'autorité militaire.

Le président, averti, est intervenu et l'appel a été immédiatement renvoyé après la séparation des Chambres.

Si la note de 1892 lui avait été opposée, le président en aurait réclamé la modification.

## INFORMATIONS

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 5 novembre

Le journal *Le Chambard*. — Offenses au Président de la République.

Hier, venait, devant le jury de la Seine, le procès intenté à M. Gérault-Richard, rédacteur du *Chambard*, assigné pour offenses envers le Président de la République.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif, muet sur les circonstances atténuantes.

Après une courte délibération en chambre du conseil, la cour a condamné Gérault-Ri-



chard à une année d'emprisonnement et 3,000 francs d'amende, maximum de la peine.

#### Adresses et télégrammes

M. le duc d'Orléans a adressé, en son nom et au nom de toute la Maison de France, un télégramme de condoléances à l'Empereur Nicolas II.

La Fédération des combattants de 1870-71 a fait parvenir à Sa Majesté l'impératrice de Russie, par l'entremise du baron de Mohrenheim, l'expression de sa douloureuse sympathie.

#### Les révoltés de la Guyane

En réponse au télégramme par lequel il avait demandé au gouverneur de la Guyane les noms des condamnés tués dans la révolte du 22 octobre aux îles du Salut, M. Delcassé a reçu la dépêche suivante de Cayenne, 3 novembre :

« Voici les noms des condamnés anarchistes tués : Marpeaux, Chevenet, Simon-Biscuit, Léautier, Meyruels. Les condamnés ordinaires tués sont : Boasis, Thiervoz, Pigeache, Garnier, Lebeau, Mathé et Mazarguil.

« Outre les surveillants Mosca et Crétellaz, les contremaîtres Salah et Belle ont été tués et le contremaître Ahmed grièvement blessé. »

#### Un maire cocasse

Le maire de Ruffey, petite commune près de Dijon, vient de se signaler à l'attention du public par un acte de haute fantaisie qui mérite certainement d'être raconté.

L'église de Ruffey est ornée d'un clocher surmonté d'une flèche. Or, M. le maire a eu l'idée, aussitôt mise à exécution, de faire peindre cette flèche aux couleurs nationales, le bleu, le blanc et le rouge disposés en longues bandes longitudinales.

Idée bizarre, pour recourir à un qualificatif parlementaire.

#### Une bombe à Londres

Une bombe a fait explosion samedi soir, un peu après onze heures, devant la maison portant le numéro 2 de Tilney Street, Park Lane, quartier aristocratique près de Hyde Park.

Un seul membre de la famille habitant la maison et des domestiques étaient dans l'immeuble au moment de l'explosion. La porte vola en éclats et les marches en pierre du porron furent endommagées, les vitres furent brisées ainsi que celles des maisons environnantes. Les autorités sont d'avis que l'attentat était dirigé contre le juge Hawkins, qui demeure au numéro 5 de la même rue.

On se rappelle que M. Hawkins présidait le tribunal qui, récemment, a rendu plusieurs jugements contre les anarchistes.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

#### CHINE ET JAPON

Changai, 4 novembre. — Les Japonais ont pris Feng-Shiang-Tcheng. Les Chinois se sont enfuis de tous les côtés.

Les Japonais ont pris 55 canons, 1,500 fusils et une grande quantité de munitions.

Ils ont brûlé la ville. Un corps détaché de l'armée du maréchal Oyama a débarqué à Kayen-Ko et a pris Kin-Chow, après une légère résistance. Les vaisseaux de guerre japonais ont bombardé Talién-Wan et Kaku-Yono pendant plusieurs heures. L'armée de terre a attaqué en même temps Talién-Wan, qui a été pris.

Les dépêches disent que les pertes sont assez sérieuses. Elles parlent aussi d'un combat naval très important, sans donner de détails.

## SÉNAT

PROJET DE LOI RELATIF A LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES OU APPOINTEMENTS DES OUVRIERS OU EMPLOYÉS.

(Suite et fin)

« Art. 10. — Si le jugement est rendu par défaut, avis de ses dispositions sera transmis par le greffier à la partie défaillante, par lettre recommandée, dans les cinq jours du prononcé.

« L'opposition, qui ne sera recevable que dans les huit jours de la date de la lettre, consistera dans une déclaration à faire au greffier de la justice de paix sur le registre prescrit par l'article 14.

« Toutes parties intéressées seront prévenues, par lettre recommandée du greffier, pour la plus prochaine audience utile. Le jugement qui interviendra sera réputé contradictoire. L'appel relevé contre le jugement contradictoire sera formé dans les dix jours du prononcé du jugement et, dans le cas où il aurait été rendu par défaut, du jour de l'expiration des délais d'opposition, sans que, dans le cas du jugement contradictoire, il soit besoin de le signifier. » — (Adopté.)

« Art. 11. — Après l'expiration des délais de recours, le juge de paix pourra surseoir à la convocation des parties intéressées tant que la somme à distribuer n'atteindra pas, d'après la déclaration du tiers-saisi, et déduction faite des frais à prélever et « des créances privilégiées », un chiffre suffisant pour distribuer aux créanciers connus un dividende de 20 p. 100 au moins. S'il y a somme suffisante, et si les parties ne se sont pas amiablement entendues pour la répartition, le juge procédera à la distribution entre les ayants droit. Il établira son état de répartition sur le registre prescrit par l'article 14. Une copie de cet état, signée du juge et du greffier, indiquant le montant des frais à prélever, le montant des créances privilégiées, s'il en existe, et le montant des sommes attribuées dans la répartition à chaque ayant droit, sera transmise par le greffier, par lettre recommandée, au débiteur saisi, ou au tiers-saisi, et à chaque créancier colloqué.

« Ces derniers auront une action directe contre le tiers-saisi en paiement de leur collocation. Les ayants droit aux frais et aux collocations utiles donneront quittance en marge de l'état de répartition remis au tiers-saisi, qui se trouvera libéré d'autant. » — (Adopté.)

« Art. 12. — Les effets de la saisie-arrêt et les oppositions consignées par le greffier sur le registre spécial subsisteront jusqu'à complète libération du débiteur. » — (Adopté.)

« Art. 13. — Les frais de saisie-arrêt et de distribution seront à la charge du débiteur saisi. Ils seront prélevés sur la somme à distribuer.

« Tous frais de contestation jugée mal fondée seront mis à la charge de la partie qui aura succombé. » — (Adopté.)

« Art. 14. — Pour l'exécution de la présente loi, il sera tenu au greffe de chaque justice de paix un registre sur papier non timbré, qui sera coté et paraphé par le juge de paix et sur lequel seront inscrits :

« 1° Les visas ou ordonnances autorisant la saisie-arrêt ;

« 2° Les arrangements intervenus ;

« 3° Les interventions des autres créanciers ;

« 4° La déclaration faite par le tiers-saisi ;

« 5° La mention des avertissements ou lettres recommandées transmises aux parties ;

« 6° Les décisions du juge de paix ;

« 7° La répartition établie entre les ayants droit. » — (Adopté.)

« Art. 15. — Tous les exploits, autorisations, jugements, décisions, procès-verbaux et états de répartition, qui pourront intervenir en exécution de la présente loi, seront rédigés sur papier non timbré et enregistrés gratis. Les avertissements et lettres recommandées et les copies d'état de répartition sont exempts de tout droit de timbre et d'enregistrement. » — (Adopté.)

« Art. 16. — Un décret déterminera les émoluments à allouer aux greffiers pour l'envoi des lettres recommandées et pour dressé de tous extraits et copies d'état de répartition. » — (Adopté.)

« Art. 17. — Les lois et décrets antérieurs sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la présente loi. » — (Adopté.)

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 6 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	14°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi.	768 m/m	au-dessus	16°
Hausse.	3 m/m		
Baisse.	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	8°

### Ville de Saumur

Recrutement. — Classe de 1894. — Formation des tableaux de recensement

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens que l'article 10 de la loi militaire du 15 juillet 1889 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la réclamation nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui écherra au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de nouvelles frauduleuses, seront déférés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un an, et, en cas de condamnation, seront, après expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du Conseil de révision dans un département autre que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel de Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> novembre 1894.

Le Maire, D<sup>r</sup> PETON.

### Fourniture et fabrication de pain de troupe à la ration

Le vendredi 30 novembre, à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1895, dans les arrondissements de Saumur, Cholet, Segré et Baugé.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges et des renseignements spéciaux dans les bureaux de la Préfecture, à Angers, et dans les bureaux de la Mairie et de la Sous-Intendance militaire de Saumur.

### Ephémérides

4 novembre 1837. — Réunion des sept collèges électoraux de Maine-et-Loire : le premier à la Mairie d'Angers, sous la présidence de Planchenaull, président du Tribunal civil, et de Cellier, juge suppléant ; le deuxième à la Préfecture, sous la présidence de Desmazières, premier président de la Cour royale ; le troisième à la Mairie de Baugé, sous la présidence de Dutier-Desnoye ; le quatrième à la Mairie de Cholet, sous la présidence de Caternaull, adjoint au maire de cette ville ; le cinquième au Collège communal de Saumur, sous la présidence de Delavau-Suillan I, président du Tribunal civil ; le sixième à Segré, au Palais de Justice, sous la présidence du marquis d'Andigné de la Blanchaye.

Les candidats qui se présentaient devant le collège électoral de Saumur, le 4 novembre 1837, étaient M. Thiers et M. Benjamin Delessert, député sortant, déjà appelé quatre fois à la Chambre par les électeurs de notre ville. M. Thiers n'échoua que de quelques voix. Le résultat de l'élection présentait les chiffres suivants :

Votants, 302. — M. Benjamin Delessert, député sortant, 152 voix ; M. Thiers, ancien président du conseil des ministres, 145 ; voix perdues, 5.

# L'ALCYONE

Par Pierre Maël

X

Si la veillée d'Hira a été troublée par un attentat ou par un cauchemar, celle de Philippe s'est passée sans accident ; l'absence de sommeil a laissé à l'officier le loisir des longues méditations.

La nuit venue, Borsani a prolongé son séjour sur le pont. Elle est si belle, cette nuit, si fraîche ! Qui sait ? Peut-être n'en verra-t-il plus d'autre ?

L'ordre du service lui a été communiqué. Il l'a lu pour la forme. Il est breveté fusilier. Demain, il sera donc adjoint, en qualité d'adjudant-major, à l'un des capitaines de frégate placés à la tête des bataillons de débarquement

Deshars, officier torpilleur du bâtiment amiral, commandera toutes les escouades de torpilleurs de l'escadre. Chacun des hommes faisant partie de la compagnie de débarquement

du « Colbert » a reçu du capitaine d'armes neuf paquets de cartouches dans la giberne, soit cinquante-quatre coups de feu à tirer. Philippe a visité les râteliers d'armes et passé une revue de ses hommes. Tous manifestent de l'entrain et du calme ; le moral est excellent. En parlant à l'un des plus jeunes, un imberbe âgé de dix-neuf ans, presque un gamin, l'officier lui a dit :

— Eh bien ! Perréguil, as-tu le cœur solide ?

— Oui, capitaine, répond l'enfant.

— Et l'auras-tu comme ça demain ?

— Dame ! Capitaine, si je ne l'ai pas, je ne le laisserai pas voir, pour sûr !

Philippe a frappé sur l'épaule de ce héros. Il a gagné sa chambre, rêveur. Voilà le Français, pourtant ! Sous une apparence frivole, l'homme se retrouve. Ce petit Breton, qui mourra peut-être demain, va dormir tranquille cette nuit.

— Si je dormais ? pense Philippe.

Il visite ses propres armes. Le sabre, très légèrement effilé, sort du fourreau à la moindre traction des doigts ; le revolver, déjà chargé, est prêt pour sa besogne de destruction.

Philippe jette un regard sur sa couchette. Pas la moindre sollicitation du sommeil. Et,

au dehors, la lune qui respandit dans un ciel immaculé.

Il ne résiste pas à l'attraction. Le voilà derechef sur le pont. Toutes les ombres se profilent avec une étonnante netteté. Il semble que les mâts grandissent et s'enfoncent démesurément dans la vûte saupoudrée d'étoiles. De quart d'heure en quart d'heure, la moitié des vaisseaux de l'escadre tire sur l'ennemi. Les âmes des pièces gémissent avec le claquement strident du métal qui s'éteint en voix profondes, en notes sourdes, en vibrations décroissantes, à mesure que le son s'élargit sur la surface humide. — A l'horizon, toujours le même crépitement, les mêmes rougeurs de brisiers qui fument, d'incendies qui se succèdent. Maintenant, dans ce silence relatif, la pensée de l'officier se replie, se condense. L'prend de tout son être, de toute sa vie, une possession qu'il n'a jamais eue jusqu'ici. Rien ne le détourne, ne l'abstrait de lui-même. Ne dirait-on pas qu'il tâte le pouls à sa personnalité, que, mis en face de lui-même, il se voit réfléchi dans sa propre intelligence, comme l'image dans un miroir ?

Instinctivement il se dirige à babord. Derrière lui le « Colbert » n'a plus que l'immensité.

Mais ce n'est point la mer que Philippe regarde. A quelque mètres de lui, mollement bercée sur ses ancrs, l'Alcyone se détache toute blanche sur la nappe argentée. Elle dort. Hira dort aussi sans doute ?

Non, elle ne dort pas. Philippe a vu la clarté vive du sabord. C'est là qu'est la chambre de la jeune fille, le réduit elaste où elle repose. Les yeux du lieutenant de vaisseau se fixent sur ce point éclatant, et les paroles terribles de Deshars lui reviennent à la mémoire.

Il quitte la dunette et s'éloigne. Ce sont des réflexions plus graves qui doivent le hanter en ce moment. Toute cette journée de bombardement l'a laissé oisif, presque indifférent. L'aube de demain va marquer son entrée en scène. Qu'y trouvera-t-il ? La gloire... ? Combien d'heures le séparent de cette gloire ou de... la mort ?

Et qu'importe la gloire sans amour ?

L'amour... Il est là, sous le ciel clair, à bord de ce yacht capricieux qui se balance à portée de sa voix, presque de sa main. Et cet amour il ne l'aura jamais. Deshars ne lui a-t-il pas dit ? Deshars qui aime comme lui, lui, mais découragé, désespéré d'avance... et presque heureux de ne garder aucun espoir ?



M. Benjamin Delessert fut donc proclamé député de Saumur pour la cinquième fois. Mais M. Thiers était en même temps candidat à la députation d'Aix, l'un des chefs-lieux d'arrondissement de son pays natal, où il fut élu.

#### L'Œuvre du vaccin du croup RÉUNION DU COMITÉ

Le comité s'est réuni avant-hier soir à cinq heures à la Mairie d'Angers, sous la présidence de M. le docteur Guignard, maire.

Voici les décisions prises :

1° Il sera fait appel aux maires des communes du département et à tous les journaux pour recueillir les souscriptions.

2° M. le trésorier-payeur général sera prié de vouloir bien autoriser les percepteurs à recevoir le montant des souscriptions recueillies par les maires et centraliser les fonds à la Recette générale.

3° Le Comité est d'avis qu'une représentation théâtrale soit donnée au Grand-Théâtre par les artistes de la troupe d'Angers. Cette représentation comprendra une conférence sur la découverte du docteur Roux.

4° La circulaire adressée aux maires et aux journaux sera connaître que le vaccin sera mis gratuitement à la disposition des indigents.

### Un Double Suicide

A ANGERS

M. Bideau, ex-commandant des pompiers, et sa femme, M<sup>me</sup> Bideau, demeurant rue du Bellay, se sont asphyxiés, dans la nuit de samedi à dimanche, en allumant un réchaud de charbon dans leur chambre.

Samedi soir, M<sup>me</sup> Bideau avait embrassé son fils plus affectueusement que de coutume. Dimanche, vers une heure et demie, quand il arriva, comme d'habitude, rendre visite à ses parents, il vit une feuille de papier sur laquelle était écrit : « Tu nous trouveras dans notre chambre ».

M. Bideau fils pressentit un malheur. Il se précipita vers la chambre de ses parents, voulut ouvrir la porte, mais, sentant de la résistance, s'aperçut qu'elle était calfeutrée. Il la fit céder, et, à peine fut-elle ouverte, qu'il se rendit compte de l'irréparable malheur qui le frappait : son père et sa mère, couchés dans leur lit, ne donnaient plus signe de vie. Un réchaud de charbon était éteint.

Le malheureux jeune homme courut chez M. le docteur Bichon, mais celui-ci ne put que constater le décès. L'asphyxie devait remonter à deux heures du matin. Les deux corps étaient déjà froids. M<sup>me</sup> Bideau avait un chapelet entre les doigts. Sur une table, deux journaux de la localité, dont l'un d'eux avait un article encadré à la plume.

Devant ces deux cercueils, dit le *Patrimoine*, on comprendra que nous soyons sobres de

Pourtant, Hira n'était plus la même. Ses paroles d'adieux n'étaient-elles pas une confidence? Ne lui avait-elle pas avoué qu'elle ne savait pas lire en son propre cœur? Mais... alors?

Borsand secoue son front assombri : il le livre aux effluves marines qui le baignent. Il voudrait oublier.

Voyons où en est son existence? A quel versant en est-il parvenu? C'est la jeunesse qui fait bouillonner son sang, qui réchauffe ses désirs. Jusqu'à ce qu'il la rencontra sur son chemin, cette enfant que tantôt il adore et que tantôt il voudrait maudire, rien n'avait troublé la sérénité de son âme.

Il marchait droit et confiant vers l'avenir, sûr de la voie dans laquelle il était entré, attendant les surprises du futur aussi bien que les lendemains prévus. L'uniforme qu'il portait le grandissait à ses propres yeux ; les couleurs de la patrie déployées à la corne suffisaient à égarer ses aspirations. Certes, il savait que ses rêves pouvaient s'évanouir, qu'il n'était besoin que d'un obus ou d'une balle pour rompre la trame de ses projets, de l'inclémence du ciel, d'une lame balayant le pont, pour l'effacer du monde des vivants. Mais cela, c'était la part

commentaires. Il y a, auprès de ces deux morts, un fils et une bru qui ont droit à toutes nos sympathies émues, et la résolution tragique de M. et M<sup>me</sup> Bideau commande toutes les pitié.

### Tribunal correctionnel d'Angers

Audience du 2 novembre

Louis Bodineau est jardinier à Gennes, mais depuis longtemps déjà il habitait Paris, où il était au service de M<sup>lle</sup> Dosne, belle-sœur de M. Thiers, laquelle a fourni sur le compte de son ancien domestique les meilleurs renseignements.

Bodineau a contracté à Paris la mauvaise habitude de porter un revolver chargé ; c'est là ce qui l'a enlevé sur les bancs de la police correctionnelle, et voici comment le fait est arrivé :

Le 27 octobre dernier, il se trouvait, avec un ami, à Saint-Jean-des-Mauvrets, où il avait fait, paraît-il, de copieuses libations. Vers 10 heures du soir, il conçut l'idée de faire une bonne farce, et la mit aussitôt à exécution. Il frappa à la porte de l'auberge Marais, et, au maître de la maison qui lui ouvre, il donne mystérieusement l'avis que les gendarmes sont dans le bourg. L'aubergiste le remercie et fait filer ses consommateurs par une porte de derrière.

C'est là que les attendait Bodineau. — Attention ! dit-il, à son ami, je vais tirer en l'air pour leur faire peur.

L'acte suit immédiatement la parole, et Bodineau décharge successivement quatre coups de son revolver.

Il croyait bien sans doute tirer en l'air, mais l'état dans lequel il se trouvait le rendait incapable d'assurer la direction de son arme, et il paraît, plusieurs témoins l'ont affirmé, que les balles leur ont sifflé aux oreilles, heureusement sans les atteindre.

Après un réquisitoire très indulgent de M. le Procureur de la République, qui rend à peu près inutile la plaidoirie que M<sup>e</sup> Morry se proposait de faire, le Tribunal condamne Bodineau, pour voies de fait et port d'armes prohibées, à 6 jours de prison, mais il lui accorde le bénéfice de la loi de sursis.

#### Un hardi bicycliste

On écrit de Poitiers :

« Il y avait foule, samedi soir, à la ménagerie des frères Roussel, installée place d'Armes.

» Le programme portait : Entrée et travail sur une bicyclette par un amateur de Poitiers, dans la cage centrale.

» En effet, M. Boyer, âgé de 34 ans, employé des messageries Autellet, est entré dans cette cage où se trouvaient réunis avec M. Roussel jeune trois lions et un ours blanc.

faite au mal, à la mauvaise fortune, cette part du hasard que les vaillants acceptent avec stoïcisme ou avec insouciance.

Et puis, comme tous ses pareils, Philippe était croyant. Brave, il ne tenait la mort que pour l'interruption d'une survivance qui se continue après l'accident d'un moment, — pour un sommeil inconnu dont on se réveille dans le réel sans fin, pour une angoisse de quelques secondes que les forts lâchent de dérober aux regards de leurs semblables.

Restait la souffrance. Qu'était-elle? Il ne le savait pas encore. A-t-elle des degrés et des intensités variables selon le sujet qu'elle choisit? La souffrance physique? — Il avait enduré le froid et la chaleur ; sa robuste constitution en avait triomphé. La souffrance morale? Depuis plus de deux ans il en faisait l'apprentissage, puisqu'il aimait depuis plus de deux ans.

Elle lui paraissait même si cruelle, celle-là, qu'il la trouvait parfois insupportable, et qu'il songeait à la délivrance qu'apporte la mort. Ce vertige, il l'avait ressenti déjà une fois, au bord du gouffre où l'avait entraîné le caprice d'une fille sans cœur. Dieu l'en avait préservé par la crainte d'être lâche.

(A suivre.)

» Les fauves, un instant troublés par l'apparition du bicycliste, ont été maintenus par le dompteur, et la foule a fait une ovation à M. Boyer, qui paraissait fort à l'aise, évoluant comme s'il n'avait pas été dans ce dangereux voisinage. »

### État Civil de Saumur

#### NAISSANCES

Le 5 novembre. — Jean-Théophile-Ferdinand Lamprière, place du Port-Saint-Nicolas, 2.

#### TIRAGES FINANCIERS

Obligations de la Ville de Paris 1875

Le numéro 492,159 gagne 100,000 francs.

Le numéro 126,449 gagne 50,000 francs.

Les numéros 476,374, 128,753 et 184,220 gagnent chacun 10,000 francs.

### HONNEUR ET PATRIE

Yann Nibor, le poète des matelots que l'Académie française a couronné, publie, dans la *Nouvelle Revue*, une pièce familière et patriotique d'une simple et belle poésie. C'est un vieux marin qui explique à un novice parisien, qui essaye de blaguer, le sens de ces mots, *Honneur et Patrie*, inscrits sur nos bâtiments de guerre :

Maintenant p'tit Parisien, écoute  
C' que c'est qu' la Patrie, mon garçon.  
Ouv' l'oreill', n'en perds pas un' goutte,  
Et t'iens ça comme un' bonn' leçon :

La Patrie, amis ! la Patrie !  
Rud's mat'lots et jeun's moussaillons,  
C'est l' sol qu'avec idolâtrie,  
Parc' qu'il nous vit naît', nous foulons.

C'est la femm', la mère', la grand'mère,  
Les p'tiots qui nous attend'nt là-bas,  
La vieille église et l' vieux cim'rière  
Où pus d'un d' nous n' moisira pas.

C'est un gros bourg, c'est un' montagne ;  
C'est Paris pour toi, mon p'tit blond ;  
Pour les Bretons, c'est la Bretagne,  
Et pour les Toulonnais, Toulon.

Mais, lorsqu'arriv' l'heur' de la guerre,  
Tout's les p'tits patri's devien'nt sœurs,  
Pour sout'rir la Franc' — Patri' mère —  
Avec tout c' qu'ell's ont d' défenseurs.

Quand l' moment d' la bataille éclate,  
Pus d' blagu' ont' Mocos et Bretons,  
Car tons ont du sang écarlaté,  
Pour s' batt'r', côte à côté, comme des lions.

As-tu compris, p'tit camarade,  
Ces mots superb', en bell's lett's d'or,  
Que nos grands cuirassés d' la rade  
Ont tous à l'arrière comm' décor ?

J' vois, su' ta p'tit' face attendrie,  
Un' bonn' gross' larm' qui t' mont' du cœur...  
Lais's-la couler pour la Patrie,  
Car c'est un' larm' qui t' fait honneur.

#### BULLETIN FINANCIER

5 novembre 1894.

Le marché a été aujourd'hui tant soit peu nerveux. On a débuté faible pour reprendre ensuite légèrement en arrière. Ces mouvements n'ont rien d'extraordinaire au lendemain de la liquidation, surtout quand les reports ont été chers.

Les places étrangères, Vienne surtout, ont de prime abord été très fermes. Il s'est produit ensuite des réalisations.

Le 3 0/0 cote 101.95, 102 1/2 pour finir à 102.02 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont assez fermes. Notons un mouvement en avant du Crédit Foncier à 906.25. Le Lyonnais cote 765.

Nos grands chemins subissent l'influence de la longueur qui domine à la fin de la séance.

Les actions des chemins de fer orientaux sont demandés à 543.75.

Les fonds étrangers très demandés au début ont faibli dans la dernière partie de la Bourse. L'Italien cote 84.60 après 84.95. L'Extérieure finit à 71 3/16. Les fonds ottomans sont bien tenus.

Les reports chers ne nuisent en rien à la fermeté des fonds russes.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

Calino sort du théâtre et réclame son pardessus au vestiaire

— Votre numéro? demande l'ouvreuse.

— Mon numéro? cherchez-le dans la poche de mon paletot; je l'y ai mis pour ne pas le perdre.

Entre bohèmes :

— Tu as du talent, j'en conviens; mais qu'est-ce que cela te rapporte?

— Hélas! rien! Et, pourtant, j'ai le feu sacré.

— Oui, mais c'est un feu qui ne produit point de braise.

Cri du cœur :

— Vous m'aviez recommandé, docteur, d'éviter toute émotion, et vous m'envoyez votre note!

L'anémie et le lymphatisme sont les deux plaies qui désolent tant de familles. Pour remédier à cet état, il suffit de faire usage chaque jour de la **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

### M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

### CHRONIQUE AGRICOLE

#### La plantation des arbres fruitiers

Nous entrons dans une des saisons de la plantation des arbres. Je dis une des saisons, parce qu'on les plante en automne ou au printemps. Ce n'est pas que le hasard ou le caprice doive seul présider à ce choix de saison. Dans les sols légers, sablonneux, faciles à s'échauffer et à se dessécher, il faut planter en automne, à la chute des feuilles, quand la sève entre en sommeil, parce que le sujet planté profitera de l'humidité de l'hiver ; mais dans les terrains forts, argileux, frais, humides, il est préférable de planter au printemps, lorsque la sève se réveille : dans de pareils terrains, le nouvel arbre aurait trop d'humidité pendant l'hiver.

Une excellente précaution à prendre est de préparer la plantation six mois à l'avance. Si vous plantez au printemps, faites creuser les trous en automne, et si vous plantez en automne, faites les creuser au printemps. La terre neuve, tirée du fond du sol, s'effritera au contact de l'air, elle s'enrichira de ses éléments de fécondité, pluie et soleil, et ce qu'ils renferment ou ce qu'ils produisent dans les admirables laboratoires chimiques de la nature. De plus, quand cette terre sera rejetée dans son trou, autour du jeune plant, ayez soin qu'on jette au fond celle qui était au-dessus et qu'on réserve pour la surface celle qui est sortie du fond.

Faut-il fumer les plantations nouvelles? Oui, mais en prenant garde que le fumier ne soit pas en contact avec les racines qui pourrissent y prendre le blanc, cette pourriture, ce champignon spécial qu'on peut voir dans tous les fumiers que l'air a pénétrés. Le meilleur mode à suivre est celui-ci : au fond du trou qui n'est, pour ainsi dire, jamais assez grand, une stratification de fumier ; au-dessus, un lit épais de terre où plongeront les racines ; puis, encore un peu de fumier, et le reste de la terre. Si l'on mêle une poignée ou deux de superphosphate de chaux à cette terre supérieure, ce sera parfait.

Parfait surtout si le plant a toutes les qualités requises. Il ne doit pas provenir d'une pépinière trop fumée, trop soignée et à la terre trop fertile. En pareil cas le plant est beau, luxuriant, il fait honneur au pépiniériste, mais il est délicat ; et s'il est appelé à vivre dans des conditions moins bonnes, évidemment il en souffrira. Il ne faut pourtant pas qu'il soit malingre et qu'il ait été négligé ; choisissez-le vigoureux, mais rustique ; c'est difficile, regardez bien.

Il faut aussi qu'il ait à peine quitté la pépinière. S'il vient de l'entrepôt, il a couru les marchés, mauvaise affaire : il est déjà moitié mort.

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.



Exiger que ses racines aient leurs radicelles, leur chevelu. Ce sont ces petits filaments qui élaborent et puisent les sucs de la terre. Les grosses racines ne sont qu'une gaine, comme le tronc et les branches, que des canaux. Et que ni les racines, ni les radicelles, n'aient été déchirées, mutilées, par l'arrachage d'un jardinier maladroit; mais, au moment de planter, taillez-les sans craintes, bien que sans abus. Cette opération se nomme l'habillage: elle consiste à aviver par une coupure l'extrémité de ces organes afin qu'ils soient mieux ouverts, et plus fraîchement, à la respiration souterraine du sol.

Plantez assez profondément, battez avec soin, arrosez à propos, mais sans excès, et confiez le reste du travail à la bonne nature. J'ai planté, disait saint Paul de l'Eglise naissante. Apollon a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement; ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien; mais tout est celui qui fait croître, Dieu.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe, 86 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 63 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour

à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe, 54 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 41 fr. — Durée: 45 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR  
Séance du 4 Novembre 1894  
Versements de 65 déposants (43 nouveaux), 14,382 fr. 44  
Remboursements, 37,036 fr. 07  
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

### BOURSE DE PARIS

Du 5 Novembre 1894

3 0/0	101	75
3 0 0 amortissable	400	30
3 1/2	107	30

### LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 3 novembre 1894

LA GUERRE SINO-JAPONAISE: — Préparatifs d'embarquement des troupes du comte Oyama — Transports des blessés. — Transport du riz à la cantine. — L'ambulance. — Rapatriement des blessés. — Une rue à Tusan.  
MADAGASCAR: Palais de la résidence française — Les escadres françaises à Madagascar. — Escadre de Madagascar. — Escadre des mers de Chine.  
DÉPARTEMENTS: Brest: Funérailles des marins de l'Aréthuse. — Pau: La statue du maréchal Bosquet.  
PORTRAITS: Le prince de Hohenlohe.  
BEAUX-ARTS: Douce Réverie, tableau de M. Tony Robert-Fleury. — Saint-Antoine et Saint-Paul l'Érémite, tableau de M. André Surand.  
LA MODE: Toilette de ville.  
En supplément: La guerre navale de 1900..., texte de M. Maurice Loir. — Illustration de M. Léon Couturier.  
Le numéro: 50 centimes

### Marché de Saumur du Samedi 3 Novembre

Froment-commerce, l'hectolitre	12	Bœuf 1 <sup>er</sup> 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	11 45	Venn	2 40
Métail	9 40	Mouton	2 40
Seigle	7 30	Porc	2
Orge	7 90	Poulets la couple	1 50
Avoine	8	Dindonneaux	13
Sarrasin	14	Canards	5 50
Haricots blancs	30	Oies	13
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	1 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	12	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	14	780 kilog.	50
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	50
Son	9	Paille	30
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de	157 kilog.	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0.26 66	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0.20	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

### Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 140
Champigny	— 140 à 160
Varrains	— 120 à 150
Bourgueil	— 130 à 160
Restigné	— 120 à 150
Chinon	— 120 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	— 100 à 110
Saint-Léger et environs	— 100 à 110
Varrains et environs	— 100 à 110
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 90 à 100
La Vienne	— 90 à 100

Le Gérant, L. DELAUNAY.

# ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits. Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 9 août 1894, enregistré:

Entre M<sup>me</sup> Augustine Lecoy, chapeletière, demeurant à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 53, épouse du sieur Jules Chambie, peintre en voitures, demeurant à Saumur, et ledit sieur Chambie,

Il appert: Que ladite dame Chambie a été déclarée divorcée d'avec le sieur Chambie, son mari.

Pour extrait certifié conforme et véritable par l'avoué soussigné. Saumur, le 6 novembre 1894

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 9 mai 1894.

### M<sup>me</sup> LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours: matin,

de 10 heures à 11 heures; soir, de 3 heures à 6 heures  
Consultations par correspondance con re mandat de 10 fr.  
18, rue de Courset,  
TOURS.

### OCCASION

A VENDRE  
Très beau Coupé  
PRESQUE NEUF  
S'adresser au bureau du journal.

### BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET  
FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,  
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ON DEMANDE A ACHETER  
Bon Portefeuille d'Assurances  
Incendie — Vie  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A Céder immédiatement  
Excellents Fonds de MERCERIE et BONNETERIE, à Bourgueil.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> GIRAULT.

A VENDRE  
Un bon PHAÉTON d'occasion  
S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 43.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné  
Psoriasis, Herpès, Prurigo  
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
Plaies et Ulcères variqueux  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LEROUX AND, Médecin-Spécial, ex-Phlé-  
Aide-Major aux des Hôp<sup>itaux</sup> de MELUN  
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Corresp.

Commodité, Économie  
**LESSIVE MAGIQUE**  
FAIRE SA LESSIVE  
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.  
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.  
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.  
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.  
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.  
**Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU**  
**ÉPICERIE NOUVELLE**  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
**IMBERT Fils**  
Chocolats à prix réduits  
Menier, 1/2 kil. 1 60  
Planteur, — 1 60  
Potin n<sup>o</sup> 3, — 1 60  
Cie Coloniale, — 2 20  
De santé, — 1 20  
Thé C<sup>ie</sup> Coloniale, la boîte 2 80  
— Le Délicieux, — 1 35  
— Mélange d'Amateurs, 50 et 90  
Biscuits recommandés  
Montbozon, la boîte » 65  
Madeleines-Champagne, id. 1 30

**SAISON HIVER 1894-95**  
**MAISON CREMIEUX**  
Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur  
Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs**  
un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.  
**EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE**  
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRE,